



## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 septembre 2021

Date de la convocation : 11 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de Lay.

### Ordre du Jour

- 1- Adhésion service SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
- 2- Site internet de la commune ;
- 3- Projet préau jardin public ;
- 4- Maison Jacquetton ;
- 5- Conseil Municipal d'Enfants
- 6- Questions diverses.

#### Présents :

Leitia BERNICAT, Fernand BERCHOUX, Jean-Pierre BUCCO, Myriam CORTEY, Jean-Marc GIRAUD, Jean-Christophe GUILLON, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Michel PATUREL, Hervé PONTILLE, Nicolas PONTILLE, Pierre SALAZARD.

#### Absents :

Paula RODRIGUES

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

### - Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 22 Juillet 2021.

### - Adhésion SAGE -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL-TE d'assister la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine. À cet effet, il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL-TE qui se composent de deux parties :

- Une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics
- Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans minimum et à l'issue de cette période, pour une durée annuelle par tacite reconduction.

Le montant de la contribution que la collectivité s'engage à verser annuellement au SIEL-TE est conforme au tableau des contributions du SIEL-TE pour l'année 2021 et s'élève à 568€. Cette contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes ;
- DÉCIDE de choisir les modules, Bâtiments neufs et réhabilitations et les projets énergie renouvelable et

réseaux de chaleur ;

### **- Site internet -**

Monsieur le Maire tient à remercier Maryline PANENC, conseillère municipale, pour le travail accompli sur le projet d'un site internet de la commune et lui laisse la parole. Maryline Panenc présente à l'assemblée le résultat presque achevé du site. Elle précise que ce projet a nécessité beaucoup de temps et qu'il sera donc important de le faire vivre régulièrement.

### **- Préau jardin public -**

Monsieur le Maire présente les plans du projet préau au jardin public et recueille les remarques de chacun.

### **- Maison Jacquetton -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée des travaux. Le désamiantage et la déconstruction ont été effectués.

### **- Conseil Municipal d'Enfants -**

Leitia BERNICAT, première adjointe, présente la plaquette qui a été réalisée et distribuée aux élèves des CE et CM. Elle explique que des élections vont avoir lieu le 8 octobre prochain à la mairie à la suite desquelles un Conseil Municipal d'Enfants, composé d'élèves de CM1 et CM2, verra le jour.

### **- Questions Diverses -**

#### Taxe foncière

La COPLER a sollicité la commune de Lay pour connaître son positionnement sur la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur bâti pour les nouvelles constructions. Le Conseil Municipal souhaite maintenir cette exonération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Marc GIRAUD', is written over a circular blue stamp. The stamp contains a coat of arms with a shield, a crown, and stars, surrounded by text that is partially obscured by the signature.